

ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE



Le Président National

Décision N°021/ENSEMBLE/PN/MKC/2026 du 8 avril 2026 portant nomination des Membres du Comité National de la Ligue des Femmes d'ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE

Le Président National d'ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi N°04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques ;

Vu l'Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/028/2020 du 10 novembre 2020 portant enregistrement du parti politique ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Vu les statuts d'ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE, spécialement en ses articles 35 alinéa 6, 96, 97 et 100 ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

Le Directoire Exécutif National entendu ;

Décide :

Article 1^{er} :

Sont nommées membres du Comité national de la Ligue des Femmes d'ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après:

1. Coordinatrice Nationale : Tania MOKOLO NDJOLI

On est fort, ENSEMBLE

On est grand, ENSEMBLE

On gagnera, ENSEMBLE

Coordonnatrices Nationales Adjointes chargées des :

2. Adhésions et implantation : Isis TUMBA MBOMBO
3. Formation et relations avec les partenaires : Nelly KYEYA KATUNGU NEEMA
4. Mobilisation et communication : Julie ADABAY MATSOSI
5. Trésorière Nationale : Florence MBAYA NSAFU
6. Trésorière Nationale Adjointe : Lydie MANGA BOF
7. Rapporteuse Nationale : Ornella BAHATI MWATSHA RIZIKI
8. Rapporteuse Nationale Adjointe : Hortense KANDONDA SANDUNGI

Article 2 :

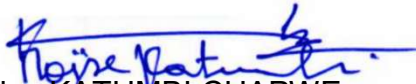
Toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 3 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 8 avril 2026




Moise KATUMBI CHAPWE
Président National